

M. PARANTHOËN présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux. Considérant que l'indice des prix à la consommation est de 0,5% à fin septembre, les membres de la commission des finances réunie le 6 novembre dernier proposent d'augmenter les tarifs de 0,5%. La méthode de calcul proposée est d'appliquer 1,5% sur la base de 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter les tarifs suivants et de les appliquer au 1er janvier 2015 :

DROITS DE PLACE	Tarifs 2015
Non abonné (mètre linéaire)	0,36
Abonné (mètre linéaire)	0,12
Occasionnel (mètre linéaire)	0,36
Fêtes foraines (mètre linéaire)	0,62
Animations foraines < 100m ²	gratuité

CONCESSIONS CIMETIERE	Tarifs 2015
15 ans	40
30 ans	124
50 ans	249

CONCESSIONS COLUMBARIUM	Tarifs 2015
30 ans (35x35) 2 urnes	599
30 ans (50x50) 4 urnes	708
30 ans (3 urnes)	648

TARIF DES LOCATIONS D'ENGINS ROULANTS :

A titre tout à fait exceptionnel, quand l'utilisateur n'a pas d'autre solution, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

TARIFS	Tarifs 2015
Camion + chauffeur HT/heure	45
Tracto pelle + chauffeur HT/heure	65
Main d'œuvre HT/heure par homme supplémentaire	27

PRIX DES PHOTOCOPIES

0,30 € la photocopie (format A4) – 0,50 € la photocopie (format A3)

Photocopie couleur : 0,90 € (A4) – 1,10 € la photocopie (format A3)

LOCATION DES SALLES

Salle Polyvalente :

Pour la collecte du sang, (2 fois par an) la salle polyvalente sera prêtée gratuitement.

Une fois par an, chaque association communale bénéficie gratuitement de la location de la Salle Polyvalente. Une fois par an, les associations suivantes bénéficient gratuitement de la Salle Polyvalente (hors utilisation des installations de cuisine):

- Telethon
- Presqu'île à tue tête
- Marmouzien
- Restos du cœur

Toute réservation de la salle Georges Brassens doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

SALLE POLYVALENTE ORGANISMES	
LEZARDRIVIENS	
Apéritif	114
Repas lunch	169
Bal	169
Banquet mariage	169
2ème jour	114
Utilisation à titre privé (lucratif)	292
Théâtres/Loto	161
Réunion (sans droit d'entrée)/h	24
Bourse aux vêtements/brocante	161
Jour	161
Jour supplémentaire	306
Week-end	
Exposition artistique 2 jours	279
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	500
	Tarifs 2015
SALLE POLYVALENTE ORGANISMES EXTERIEURS	
Apéritif	169
Repas lunch	279
Bal	317
Banquet mariage	338,00
2ème jour	169
Utilisation à titre privé (lucratif)	291
Théâtres/Loto	279
Réunion(sans droit d'entrée)/heure	32
Bourse aux vêtements/brocante	
Jour	161
Jour supplémentaire	161
Week-end	306
Exposition artistique 2 jours	279
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	500
	Tarifs 2015
SALLE POLYVALENTE matériel dégradé ou égaré...	
Tables rondes diam 1,80m	15 € avec mise en place par le personnel
Ramequins, verres, petites cuillères	1
Petites tasses	1,65
Fourchettes, cuillères, couteaux, flûtes, salières	3,3
Assiettes, pichets, tire-bouchon, corbeilles à pain	5,45
Plats porcelaine, plats à gratin, soupières inox	27,5
Plats inox, louches, écumoirs, plateaux de service	13,50
Vases, ménagères	21
Casseroles, marmites, faitouts	159
Petites assiettes	2,6
Cuillère à soupe (DEGRENNE)	2,70
Fourchette de table (DEGRENNE)	2,70
Cuillère à café (DEGRENNE)	1,75
Couteau à steak (DEGRENNE)	4,1
	Tarifs 2015
FORFAIT CUISINE + COUVERTS	
Associations locales, résidents lézardriviens	
1 à 100 personnes	90

101 à 200 personnes	124
201 à 300 personnes (capacité maximale 330 personnes)	146
FORFAIT CUISINE + COUVERTS Organismes extérieurs, résidents extérieurs	Tarifs 2015
1 à 100 personnes	124
101 à 200 personnes	156
201 à 300 personnes (capacité maximale 330 personnes)	182

Salle de l'Ermitage :

Toute réservation de la salle de l'Ermitage doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

SALLE DE REUNION L'ERMITAGE Associations locales /Patriotiques Cantonales	Tarifs 2015
Réunions	gratuité
Caution de	500
Apéritif – buffet froid	100
LOCATION A TITRE PRIVE AUX LEZARDRIVIENS (fête, anniversaire,...)	Tarifs 2015
Apéritif – buffet froid	100
Associations extérieures et privés	Tarifs 2015
Réunions (prix/heure)	21
Apéritif – buffet froid	137
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	500

Club House :

Toute réservation du Club House doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

SALLE DE REUNION CLUB HOUSE (Asso. locale)	Tarifs 2015
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	130

Les associations extérieures et les privés personnes payeront 10 €/heure par réunion.

Salle de Kermouster :

Toute réservation doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

SALLE DE KERMOUSTER	Tarifs 2015
Associations locales et privés lézardrieviens	
Réunion	gratuité
Apéritif – buffet froid	56
Exposition artistique/semaine	41
CAUTION DE : dégâts matériels et Ménage	132
	Tarifs proposés
SALLE DE KERMOUSTER	
Associations extérieures et privés	
Réunions (prix/heure)	19
Apéritif – buffet froid	74
Exposition artistique/semaine	46
Activité à l'année / demi-journée	13
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	130

LOCATION DE MATERIEL (Associations extérieures, particuliers)

Associations de Lézardrieux, mairies : sans caution.

TARIFS JOURNALIERS	Tarifs 2015
Locations ensemble plateaux + chaises + tréteaux (8 personnes)	6,10
Caution par plateaux + chaises + tréteaux (8 personnes)	132,00
Location couvert complet	0,61
Caution par couvert complet	22,40
Location verres en plateau de 25	5,70
Caution par 25 verres	30,5

TARIFS DE LA CANTINE/ GARDERIE

La commission a proposé d'appliquer les tarifs suivants pour 2015 :

CANTINE

Catégories	Tarifs
Plein tarif	2,70 €
Famille nombreuse	2,20 €
Adulte	4,10 €

GARDERIE

Matin	1,20 €
16h15 à 18h00	1,30 €
18h 18h30	0,60 €
Mercredi 12h45 à 13h30	0,60 €

Les membres du Conseil Municipal par 18 voix pour et une abstention décident d'appliquer au 1er janvier 2015 ces tarifs pour la cantine et la garderie.

2014-11-03-TARIFS 2015 : ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, le courrier de M. l'Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement qui sollicite la fixation de la part de la collectivité applicable durant l'année 2015 dans le cadre du calcul du délégataire.

Les membres de la commission des finances proposent de ne pas apporter de modification aux tarifs assainissement par l'année 2015.

Après avoir entendu l'avis de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le tarif proposé par la commission des finances pour la part de la collectivité 2015 :

	Désignation	Tarifs 2015
Part de la Collectivité H .T	Abonnement	13,00
Part fixe		
Part proportionnelle	le m3	1,41

2014-11-04-EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE SECTEUR DE KERILIS

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans le secteur de Kerilis ont été réceptionnés le 29 septembre 2014.

En conséquence, les occupants des habitations riveraines de la rue concernée seront prévenus par courrier individuel pour leur signifier que :

- l'article L1331-1 du code de la santé publique prévoit « l'obligation de raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle les immeubles ont accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage ».

- ils doivent désormais se brancher dès que possible et diriger toutes leurs eaux usées domestiques vers le réseau.

- le branchement au réseau doit être réalisé dans un délai de 2 ans sous peine de pénalité.

- ils seront assujettis à la taxe d'assainissement (abonnement + consommation). La facturation de ce service apparaîtra sur la facture d'eau potable, la commune ayant confié l'affermage à la société VEOLIA Eau, déjà chargée de réseau d'eau potable.

- les propriétés équipées d'un assainissement individuel autonome aux normes depuis 10 ans ou

moins détenant un certificat d'achèvement de travaux et en bon état de fonctionnement pourront bénéficier d'une exonération temporaire de la taxe au prorata de l'ancienneté de leur installation, sous réserve que les travaux de raccordement de leur propriété au réseau soient effectués avant le 1^{er} juin 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce courrier en ces termes en particulier l'assujettissement à la redevance d'assainissement à compter du 1^{er} juin 2015 et les conditions d'exonération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les dispositions sus indiquées.

2014-11-05-CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR KERNU-PEN HENT GLAS: DEMANDE DE SUBVENTION Conseil Général

Rapporteur : M.CORDON Loïc

Monsieur CORDON expose au Conseil Municipal le programme d'extension du réseau d'assainissement collectif dans les quartiers de Kerilis/Kernu et Pen Hent Glas.

Par délibération en date du 27 mai 2010, le Conseil Municipal avant mandaté le bureau d'étude A&T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces projets.

Le Conseil municipal avait décidé de réaliser une 1^{ère} tranche ferme (tranche Kerilis) d'un montant de 115 685,00 € et une 2^{ème} tranche opérationnelle (tranche Kernu, Pen Hent Glas) d'un montant de 263 445,00 € .

La commission des finances réunie le 6 novembre 2014 propose de réaliser la 2^{ème} tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

2^{ème} tranche – Programme 2015

	Montant H.T.	Pourcentage
Conseil Général	92 205,75 €	35%
Autofinancement	171 239,25 €	65%
Total	263 445,00 €	100,00%

2014-11-06-CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR KERNU-PEN HENT GLAS: Demande de subvention Agence de l'Eau

Rapporteur : M.CORDON Loïc

Monsieur CORDON expose au Conseil Municipal le programme d'extension du réseau d'assainissement collectif dans les quartiers de Kerilis/Kernu et Pen Hent Glas.

Par délibération en date du 27 mai 2010, le Conseil Municipal avant mandaté le bureau d'étude A&T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces projets.

Le Conseil municipal avait décidé de réaliser une 1^{ère} tranche ferme (tranche Kerilis) d'un montant de 115 685,00 € et une 2^{ème} tranche opérationnelle (tranche Kernu, Pen Hent Glas) d'un montant de 263 445,00 € .

La commission des finances réunie le 6 novembre 2014 propose de réaliser la 2^{ème} tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

2ème tranche – Programme 2015

	Montant H.T.	Pourcentage
Agence de l'Eau	92 205,75 €	35%
Autofinancement	171 239,25 €	65%
Total	263 445,00 €	100,00%

2014-11-07-CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR KERNU-PEN HENT GLAS: DEMANDE DE SUBVENTION Conseil Régional

Rapporteur : M.CORDON Loïc

Monsieur CORDON expose au Conseil Municipal le programme d'extension du réseau d'assainissement collectif dans les quartiers de Kerilis/Kernu et Pen Hent Glas.

Par délibération en date du 27 mai 2010, le Conseil Municipal avant mandaté le bureau d'étude A&T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces projets.

Le Conseil municipal avait décidé de réaliser une 1ère tranche ferme (tranche Kerilis) d'un montant de 115 685,00 € et une 2ème tranche opérationnelle (tranche Kernu, Pen Hent Glas) d'un montant de 263 445,00 € .

La commission des finances réunie le 6 novembre 2014 propose de réaliser la 2ème tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

2ème tranche – Programme 2015

	Montant H.T.	Pourcentage
Conseil Régional	92 205,75 €	35%
Autofinancement	171 239,25 €	65%
Total	263 445,00 €	100,00%

2014-11-08-CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR KERNU-PEN HENT GLAS: Demande de subvention au titre de la DETR

Rapporteur : M.CORDON Loïc

Monsieur CORDON expose au Conseil Municipal le programme d'extension du réseau d'assainissement collectif dans les quartiers de Kerilis/Kernu et Pen Hent Glas.

Par délibération en date du 27 mai 2010, le Conseil Municipal avait mandaté le bureau d'étude A&T Ouest pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces projets.

Le Conseil municipal avait décidé de réaliser une 1ère tranche ferme (tranche Kerilis) d'un montant de 115 685,00 € et une 2ème tranche opérationnelle (tranche Kernu, Pen Hent Glas) d'un montant de 263 445,00 € .

La commission des finances réunie le 6 novembre 2014 propose de réaliser la 2ème tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

2ème tranche – Programme 2015

	Montant H.T.	Pourcentage
DETR	92 205,75 €	35%
Autofinancement	171 239,25 €	65%
Total	263 445,00 €	100,00%

2004-11-09- ASSAINISSEMENT : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DES 3 POSTES DE REFOULEMENT DE DETECTION DE SURVERSE : demande de subvention à l'agence de l'eau

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 6 octobre dernier lors d'une réunion dans le cadre de la réalisation de bâches sur 3 postes de refoulement – Les Quais – Traou Treiz et Georges Brassens en présence de la Police de l'Eau, du SATESE et de VEOLIA, il a été envisagé de procéder à l'équipement de surverses avec quantification sur nos postes de refoulement.

Suite à notre demande, Veolia nous a fait parvenir un devis dont le montant HT s'élève à 4 080,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce projet d'équipement de nos postes et autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau.

2014-11-10-ASSAINISSEMENT : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DES 3 POSTES DE REFOULEMENT DE DETECTION DE SURVERSE : demande de subvention au Conseil Général

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 6 octobre dernier lors d'une réunion dans le cadre de la réalisation de bâches sur 3 postes de refoulement – Les Quais – Traou Treiz et Georges Brassens en présence de la Police de l'Eau, du SATESE et de VEOLIA, il a été envisagé de procéder à l'équipement de surverses avec quantification sur nos postes de refoulement.

Suite à notre demande, Veolia nous a fait parvenir un devis dont le montant HT s'élève à 4 080,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce projet d'équipement de nos postes et autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière au Conseil Général.

2014-11-11-ASSAINISSEMENT : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DES 3 POSTES DE REFOULEMENT DE DETECTION DE SURVERSE : demande de subvention au Conseil Régional

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 6 octobre dernier lors d'une réunion dans le cadre de la réalisation de bâches sur 3 postes de refoulement – Les Quais – Traou Treiz et Georges Brassens en présence de la Police de l'Eau, du SATESE et de VEOLIA, il a été envisagé de procéder à l'équipement de surverses avec quantification sur nos postes de refoulement.

Suite à notre demande, Veolia nous a fait parvenir un devis dont le montant HT s'élève à 4 080,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce projet d'équipement de nos postes et autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière au Conseil Régional.

2014-11-12-ASSAINISSEMENT : TRAVAUX D'EQUIPEMENT DES 3 POSTES DE REFOULEMENT DE DETECTION DE SURVERSE : demande de subvention au titre de la DETR

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 6 octobre dernier lors d'une réunion dans le cadre de la réalisation de bâches sur 3 postes de refoulement – Les Quais – Traou Treiz et Georges Brassens en présence de la Police de l'Eau, du SATESE et de VEOLIA, il a été envisagé de procéder à l'équipement de surverses avec quantification sur nos postes de refoulement.

Suite à notre demande, Veolia nous a fait parvenir un devis dont le montant HT s'élève à 4 080,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ce projet d'équipement de nos postes et autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière à la Sous Préfecture au titre de la DETR.

2014-11-13-INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Rapporteur : Loïc CORDON

Monsieur CORDON rappelle à l'assemblée qu'actuellement le SMEGA réalise l'inventaire des zones humides sur la commune. Il précise qu'il s'avère nécessaire de constituer un groupe de travail afin de suivre l'évolution de cet inventaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide de constituer le groupe de travail suivant :
 - Élus sur la Commune* : M. LE GRAND Michel, Mme GEFFROY Camille, M. Loïc GUILLOU
 - Agriculteurs* : M. PERROT Serge, M. LE LAY Gildas,
 - Anciens mémoires* : M. COSTIOU Jean-Paul, M. LE QUELLEC Paul,
 - Association des chasseurs* : M. LE MIGNOT Henri, M. QUIMERC'H Jean,
 - Association Chemins et patrimoine* : Mme LE TROADEC Jeanne Noëlle
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce groupe de travail pour l'inventaire des zones humides sur la Commune de Lézardrieux.

2014-11-14-MODALITÉS DE TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE KERSCAVET ET CESSIION DE LA PARCELLE C 2918

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'avis favorable de la commission locale d'évaluation des charges en date du 25 novembre 2013 qui proposait d'acheter la zone de Kerscavet au prix de 1795,00 € correspondant au déficit du budget annexe de la commune de Lézardrieux, le Conseil communautaire :

- autorisait le transfert et l'achat de la zone de Kerscavet à Lézardrieux pour un montant de 1 795,00 €,
- décidait la cession pour un montant de 33 160,00 € tous émoluments et taxes étant à la charge de l'acquéreur, de la parcelle cadastrée section C 2918 sise zone d'activités de Kerscavet à Lézardrieux, d'une superficie de 6 632 m² au profit de M. BOURDOULOUS Alain de l'entreprise « Matériaux du Trieux ».

Afin de finaliser ce dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le transfert de la zone et l'achat de la zone de Kerscavet pour un montant de 1 795,00 €,
- autorise le Maire à signer l'acte de transfert et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Tous les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

2014-11-15-SALLES PAROISSIALES – RUE DE L'ARMOR

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la commune de récupérer l'usage de sa propriété cadastrée C 1099, contiguë du presbytère sur laquelle furent anciennement construites des salles paroissiales devenues vétustes et inutilisables.

En effet, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur ce site un City park devrait notamment être construit, ainsi qu'un boulo-drome. La commission infrastructures réunie le 20 octobre dernier a pris connaissance de ce dossier et émis un avis favorable à l'étude de l'aménagement de cet espace.

Monsieur le Maire a rencontré M. l'Économiste Diocésain, lui a exposé le projet. Le Conseil Diocésain pour les affaires économiques ainsi que le Conseil d'administration de l'Association diocésaine ont délibéré favorablement sur l'abandon de la plus-value et aux éventuels droits réels apportés à ce terrain par la construction de la salle paroissiale.

Monsieur le Maire expose qu'en contrepartie de cet abandon la commune procédera au remplacement des fenêtres du rez de chaussée du presbytère. Cet engagement doit être formalisé dans le cadre d'une convention.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'avis favorable de la commission infrastructures, le Conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention avec l'Économiste diocésain.

2014-11-16-RÈGLEMENT DE L'AIRE DE CARÉNAGE ET DE L'AIRE TECHNIQUE

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

Lors de la séance du 28 octobre dernier, les membres du Conseil Municipal avaient à l'unanimité décidé de prendre connaissance des documents distribués en début de séance et d'adopter ces documents à titre provisoire. M. BUZULIER donne lecture de ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le règlement de l'aire de carénage et le règlement de l'aire technique.

2014-11-17-PRESENCE ET ASTREINTE DU PERSONNEL DU PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : M. Thierry BUZULIER

Lors de la Commission des Finances, Port et Personnel du 6 novembre, M. BUZULIER a proposé une modification de la présence des agents du port les dimanches et jours fériés.

Pour des raisons d'optimisation de l'accueil réservé aux usagers mais surtout pour des raisons de sécurité, M. BUZULIER a proposé que les agents du port assurent une permanence du 1er novembre au 31 mars les dimanches et jours fériés de 8h à 12h et à partir de 12 h jusqu'au lendemain 8h, l'agent assurera une astreinte.

Après en avoir débattu, la Commission a proposé que les agents soient rémunérés de 8h à 12h sur la base des heures de dimanche et perçoivent un montant de 21,69 € correspondant à l'astreinte.

Après avoir entendu l'avis de la Commission, le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 3 contre

que:

1/ Les horaires définies pour les dimanches et jours fériés seront les suivants pendant l'hiver: de 8h à 12h du 1^{er} novembre au 31 mars et rémunérées sur la base des heures de dimanche.

2/ Une astreinte sera assurée à partir de 12 h jusqu'au lendemain 8h et rémunérée selon le barème en vigueur.

3/un seul agent sera présent le samedi.

Mme SCHUCHARD justifie son vote contre pour des raisons budgétaires.

Mme LE COQ pense qu'il est inutile de faire travailler un agent en plein hiver, le dimanche entre 8h00 et 12h00. De plus l'impact financier (6000,00 €) n'est pas sans incidence sur le budget de fonctionnement.

2014-11-18-FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE PRISES DE COURANT – Place du Centre

Rapporteur : M. Loïc CORDON

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet de pose d'une borne prises de courant – Place du Centre, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif H.T. de 5 800,00 €.

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%. »

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2014-11-19-FRAIS DE MISSION : REMBOURSEMENT DES FRAIS RÉELS

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire, M. TURUBAN Marcel et M. CORDON Loïc, 1er adjoint vont représenter la Collectivité au congrès et salon des Maires à Paris du 25 novembre au 27 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accorde à l'unanimité le remboursement à M. le Maire et M. CORDON Loïc des frais réels occasionnés par cette mission.

2014-11-20- TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE

Rapporteur : M. Henri PARANTHOËN

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide,

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%

et

- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement les abris de jardin d'une superficie < à 20 m².

2014-11-21- INFORAMTIONS DIVERSES

- ✓ Affaire Commune/SCI Saint Adrien : la Commune est assignée en référé par devant la TGI de Saint Brieuç

- ✓ Bilan saison 2014 du Camping Municipal

M. PARANTHOËN donne les chiffres du camping 2014. Il fait remarquer que c'est une infrastructure déficitaire, moins 5000,00 €/an en exploitation, sachant que les travaux de gros entretien et de mise aux normes sont évalués à environ 100 000,00 €.

Quelques chiffres :

ANNEES	NOMBRE DE PERSONNES	MONTANT PERCU (taxe de séjour)
2011	434	671,40 €
2012	462	602,40 €
2013	565	699,00 €
2014	564	665,00 €

Ces chiffres prouvent que le camping de Léçardrieux est très agréable et dynamise « le village ».

Il faut travailler tous ensemble pour améliorer la communication sur le camping.

La fréquentation annuelle (en moyenne 500 adultes/an) est un indicateur intéressant qui nous permet d'évaluer l'impact économique de notre camping municipal sur l'économie locale.

M. PARANTHOËN estime que 2015 sera une année test.

- ✓ Venue du STYX du 28 novembre au 1er décembre 2014. Des visites à bord seront possibles le samedi 29 novembre,

- ✓ CLUP : Les élections au Comité Local des Usagers Permanents des installations portuaires de plaisance se dérouleront au début d'année 2015,

- ✓ La réunion publique sur le Port est fixée au samedi 29 novembre à 10 heures salle de l'Ermitage,

- ✓ Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 15 décembre à 18h30.

La séance est levée à 21heures45